



JOURNAL de
l'ASSOCIATION
MEUSIENNE des
CHASSEURS de
GRAND
GIBIER

Octobre 2023 - N°66

Le mot du Président,

Chers Amies, chers Amis,

A l'heure où je rédige ces quelques lignes, la saison des battues a bien démarré. Cependant, un premier constat s'impose : une activité bien timide en tir d'été, pourtant essentiel à la protection des cultures. Par ailleurs, nous n'avons toujours aucune nouvelle de la part des responsables du département concernant l'agrainage de dissuasion pour cet hiver.

Une enquête de la FNC d'envergure a été menée avec une participation exceptionnelle. Cette étude, présentée à une trentaine de journalistes le 5 septembre, s'appuie sur 5 enquêtes menées de février 2023 à juin 2023. Les chasseurs ont montré un grand intérêt pour l'étude, avec la participation de 144000 d'entre eux. Cela a permis d'exploiter 85000

questionnaires correctement remplis, comprenant 95 questions.

Se dégagent ainsi divers axes:

Le nombre de femmes chasseresses a augmenté de 25% en près de 10 ans, ce qui témoigne d'une féminisation progressive de l'effectif des chasseurs. De plus, on observe une progression avec 13% de femmes candidates au permis de chasse, démontrant un intérêt croissant.

L'enquête montre que plus de 75% des chasseurs

résident ou ont une domiciliation dans une commune rurale.

Selon l'étude, en moyenne, chaque chasseur

participe à 8 dimanches de chasse par an et 8,5 samedis de battues par an. En somme, ils effectuent en moyenne 44 sorties de chasse à tir par an lors de la saison 2022-2023, dont 20 sont des battues. Il y a peut-être une piste à exploiter ou à explorer davantage d'affûts et de traque affût ?

Avec plus de 960000 chasseurs ayant validé leur permis en 2022/2023, la chasse est un atout pour l'économie française.



Les chasseurs s'engagent bénévolement à la fois pour la nature et la société. Environ 87% d'entre eux consacrent en moyenne 27 jours par an à des actions liées à la chasse, à la préservation de la biodiversité, au territoire ou à des initiatives socioculturelles. Ce bénévolat a un impact significatif, avec plus de 800000 bénévoles qui consacrent environ 173 millions d'heures, équivalent à 108000 équivalents temps plein (ETP) pour la saison 2022-2023. L'engagement des chasseurs est collectif et génère un effet levier important, par exemple, l'entretien des chemins mobilise 435 000 chasseurs pendant 4,1 jours chacun.

Les chasseurs affichent des motivations environnementales affirmées. La principale motivation, pour 67% des chasseurs en 2023, est le contact et l'observation de la nature, suivie de la convivialité (61%) et de la complicité avec le chien (59%). Parmi les nouveaux chasseurs, 70% citent le contact avec la nature comme l'une de leurs principales motivations. Il est important de noter que 50% des candidats au permis de chasser en 2022 ont moins de 25 ans. Les jeunes sont plus enclins à dire qu'ils se sont initiés à la chasse pour prendre soin de la nature et la protéger, par rapport aux plus de 55 ans. Les chasseurs ont une conscience claire de leur rôle en tant que citoyens-acteurs dans l'équilibre et la préservation de la biodiversité, avec 92% d'entre eux affirmant percevoir ce rôle. De plus, 90% estiment être des "sentinelles de la nature" avec leur fédération ou structure de chasse.

Par ailleurs quelques précisions :

En ce qui concerne l'alcool, le décret reste vague et parle d'état d'ivresse manifeste. La Fédération de chasse s'oppose fermement à l'alcool pendant la

chasse et soutient l'introduction des journées continues. Les policiers et les gendarmes auront désormais le droit de vous contrôler uniquement pendant la chasse, et le seuil d'alcoolémie limite est de 0,5 g/L de sang, soit 0,25 g/L d'air expiré, conformément au code de la route.

En ce qui concerne le plomb, son utilisation est désormais interdite à moins de 100 mètres d'une zone humide, mais le port de plomb reste autorisé. Seule l'utilisation du plomb est passible de sanctions.

Il est à noter des actions illicites menées par des individus sur les plaines meusiennes, consistant à écraser des sangliers et autres gibiers à l'aide de véhicules, et ce, de nuit. C'est un triste constat.

L'ANCGG poursuit l'enquête sur l'efficacité des munitions auprès de l'ensemble de ses adhérents. Elle est directement accessible à l'adresse : <https://enquetes.ancgg.org> en utilisant vos identifiants.

Pour que l'étude soit solide, un grand nombre de résultats est nécessaire. Nous rappelons que cette étude est destinée à tous les modes de chasse (chasse collective et individuelle) et à toutes les munitions (plomb et sans plomb).

Les fiches papier sont principalement utilisées pour collecter les données des tirs réalisés par les non adhérents lors des chasses collectives. En cas de difficulté à saisir ces fiches, elles peuvent être envoyées à l'adresse mail de l'AMCGG : amcgg@orange.fr

Vous pouvez trouver la note relative à cette enquête et le formulaire papier sur le site de l'AMCGG www.ancgg.org/ad55

Dans le cas où une munition n'est pas présente sur la liste de choix, il est possible de le signaler à l'adresse contact@ancgg.org pour qu'elle soit ajoutée.

Nous vous remercions pour votre participation à l'étude et nous restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

À vos Agendas et informations :

Lors du dernier CA de septembre nous avons pu arrêter les dates de nos prochaines activités.

- Pour la première fois l'AMCGG a passé un accord avec la MFR de Damvillers pour faire passer le BGG à des élèves de Bac Pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune). La formation aura lieu à la MFR pendant toute l'année scolaire 2023/2024.

Une préparation pour tous les autres candidats(e) du BGG aura lieu à Saint-Mihiel à compter du 8 mars 2024. Vous retrouverez les dates sur le site Internet de l'AMCGG et sur notre groupe Facebook ainsi que le planning et fiche d'inscription sur le site AMCGG ou les demander sur amcgg@orange.fr. N'hésitez pas à en parler autour de vous et à inciter vos amis(e) à s'inscrire à cette formation très valorisante. Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs.

- Notre prochaine **Assemblée Générale** se tiendra le samedi 13 avril 2024 à Chevert. Le thème retenu sera : « Présentation de l'opuscule sur les 40 premières années de l'AMCGG »

Bonne saison à toutes et à tous.

Votre président,
Christian MAHAUT

Planter autrement,

Face aux nombreuses inquiétudes qui pèsent sur l'avenir de nos forêts en raison des changements, les propriétaires sont amenés à devoir envisager le renouvellement des peuplements sous différents aspects. Un point de questionnement important est le renouvellement par plantation.

Nous avons déjà évoqué les problèmes de renouvellement des peuplements à de nombreuses reprises et s'il est suggéré aux propriétaires de limiter les coupes importantes pour des questions de difficultés de reconstitution, il n'en demeure pas moins que ces derniers sont une réalité, parfois inévitable. La question du choix des essences est un sujet majeur auquel la réponse de la diversification pourrait apparaître comme la solution miracle lors de reconstitutions artificielles. Si cette diversification est une solution parmi d'autres, encore faut-il pouvoir la mettre en œuvre. La station forestière ne permet

pas forcément d'accueillir les essences souhaitées. Ces essences ne sont pas toujours disponibles. En effet le manque de disponibilité des plants est un premier frein important pour les reconstitutions artificielles, tout comme le manque de main-d'œuvre pour la réalisation des travaux. Le risque suivant se situe au niveau des conditions météo des années qui suivent la plantation et plus particulièrement la première. Une fois ce constat réalisé, les propriétaires doivent prendre des décisions pour la reconstitution de leurs peuplements.



Broyage en plein avant
plantation

Les frais engagés dans une plantation sont de plus en plus importants et la réussite de cette dernière sera le gage d'un investissement réussi. C'est pourquoi il est de plus en plus souvent proposé aux propriétaires de réaliser des travaux préparatoires à la plantation. Le classique broyage des terrains avant plantation permet de travailler dans de bonnes conditions pour la mise en place de plants, garantit un accès aux parcelles



Plants de pin - crédit photo
AgroParisTech

et facilitera certains travaux d'entretien à suivre. D'autres travaux, notamment par un travail mécanisé du sol, sont de plus en plus mis en œuvre. Ils permettent de décompacter les sols notamment là où les engins ont circulé lors de l'exploitation et ainsi favoriser l'aération du sol, la pénétration de l'eau, l'installation du système racinaire de plants et de lutter contre l'envahissement de la végétation concurrente. Ces interventions doivent être réalisées par des conditions météo propices, avec les outils adaptés au travail recherché et par des opérateurs qualifiés. Un grand nombre d'outils se sont développés ces dernières années, sur tous types de supports offrant ainsi un large panel de réponses en fonctions des situations rencontrées.



Travail de billonnage – crédit
photo AgroParisTech

Et le coût me direz-vous ?

En effet, qui dit intervention supplémentaire, dit coût supplémentaire. Mais... car il y a un mais... ce coût est compensé par une meilleure reprise de la plantation (qui limite le coût d'un complément de plantation), une intervention en dégagement la première année qui est très souvent inutile, même parfois légère la deuxième année et une croissance plus importante des plants, limitant les dégagements dans le temps. Bien évidemment ces interventions ne sont pas miraculeuses, elles ont toutefois

le mérite d'offrir des possibilités de reconstitution dans presque toutes les situations. Elles ont aussi ouvert la voie à des méthodes de travaux de dégagements mécanisés moins perturbants que le broyage ou le dégagement systématique, qui permettent des opérations plus ciblées et limitent l'impact sur la biodiversité.

Le choix de plants de qualité, adaptés à la station forestière, adaptés aux changements climatiques à venir et d'une période de plantation adaptée, est indispensable à la réussite d'une reconstitution artificielle, surtout sur une grande surface ouverte. La chance d'une météo propice reste très aléatoire et ne doit pas entrer dans la prise de décision. La présence plus ou moins importante de gibier aura aussi son importance car il ne s'agit pas d'investir lourdement pour subir ensuite des dégâts importants.

Tous ces éléments ne sont que des outils permettant aux propriétaires de faire un choix dans leurs orientations sylvicoles, tout en sachant qu'ils ont l'obligation de rendre un état forestier viable dans les cinq ans maximums après une coupe.

Olivier FOUERE

L'EHD, maladie exotique, est devenue la MHE, maladie émergente

L'EHD signifie Epizootic Hemorrhagic Disease, ou pour nous Gaulois, **Maladie Hémorragique Epizootique**. C'est une maladie virale, infectieuse, non contagieuse, à transmission vectorielle (les animaux se contaminent par des culicoides, des moucheron piqueurs, qui sont les vecteurs de la maladie). De nombreux culicoides sont déjà présents

sous nos latitudes.

Historiquement, on parlait de la « maladie hémorragique épizootique des cervidés », parce qu'elle était surtout présente aux Etats Unis, où elle touche principalement le Cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), le cerf mulot (*Odocoileus hemionus*) et dans une moindre mesure les bovins.

La maladie est provoquée par un virus non enveloppé à ARN double brin, du genre Orbivirus et de la famille des Sédoréoviridae. Ce virus peut toucher tous les ruminants domestiques et sauvages, mais surtout bovidés et cervidés. Les moutons, les chèvres et les camélidés peuvent également être réceptifs, mais ne présentent pas de signes cliniques. Elans, bisons, lamas, rhinocéros, ours et marsupiaux peuvent être séropositifs.

Vu que la maladie se transmet par des moucheron piqueurs, la maladie est saisonnière. Dans les pays tempérés, l'infection a lieu en fin d'été et automne, tandis que l'infection intervient toute l'année dans les pays tropicaux.

A l'heure actuelle, 7 sérotypes sont connus, plus ou moins pathogènes. Le sérotype 2, nommé Ibaraki, a causé une flambée mortelle sur des bovins au Japon.

Cette maladie est classée D+E par la loi européenne de santé animale, ce qui implique l'obligation de déclaration des foyers et la restriction de mouvements d'animaux entre pays européens. Réglementairement, les animaux concernés sont les antilocapridés, les bovidés (bovins, ovins, caprins), camélidés, cervidés, giraffidés, moschidés et tragulidés.

Dans les régions nord-américaines, le Cerf de Virginie est l'espèce la plus gravement

touchée, avec une évolution très rapide des symptômes et un taux de létalité élevé. La 1ère description date de 1955 dans le New Jersey. La MHE est toujours régulièrement présente dans toute l'Amérique du Nord. Les antilopes d'Amérique, les bighorn et les yacks sont aussi touchés dans le Colorado.

La maladie a aussi été identifiée en Amérique centrale, Amérique du Sud, Afrique, Asie, Australie et Moyen Orient.

L'EHD circule au Maghreb, en particulier en Tunisie où elle a été détectée pour la 1ère fois dans les élevages bovins en 2006 (sérotype 6) puis en 2015 (sérotype non identifié) et en 2021 (sérotype 8). En 2021, l'épizootie a touché plus de 200 foyers dans tout le pays de la Tunisie.

La maladie a été détectée à la Réunion à partir de 2003 et dans les Antilles françaises en 2010 et en 2011.

Actuellement, en Europe, nous avons connaissance de :

Italie : en Sicile, 2 foyers ont été recensés sur des bovins en décembre 2022. En Sardaigne, 8 fermes bovines et une ferme ovine ont été infectées en 2022. De plus, un cas sur faune sauvage a été détecté le 9 novembre 2022 sur un cerf élaphe, dans le secteur de Pula (Cagliari), soit à une 50n de km au sud est des foyers bovins.

Un total de 11 foyers ont été recensés en Espagne entre le 15 novembre et le 1er décembre 2022 ; aucun foyer n'avait été détecté entre décembre 2022 et juin 2023, jusqu'à la détection d'un foyer sur un groupe de 5 cervidés captifs dans un parc de chasse, dans une zone où des foyers bovins avaient été détectés précédemment.

Sur les 5 trouvés morts, 3 ont été trouvés positifs au laboratoire par RT PCR. De nouveaux foyers bovins ont été détectés en Andalousie, puis la maladie a progressé vers le Nord et vers l'Est. En 10 mois, le virus a progressé de 800 km vers le Nord. En Espagne, à la mi-octobre 2023, 175 foyers bovins et 19 foyers cervidés ont été détectés depuis la 1ère détection mi-novembre 2022. L'Espagne a déclaré à la Commission Européenne 2 cas sur faune libre (en dehors des réserves de chasse, qui sont de très grande superficie, où les animaux sont comptés comme captifs) :

- un chevreuil en Andalousie le 30/08/2023

- un cerf élaphe en Cantabrie le 05/09/2023.

Les informations exposées par la Faculté vétérinaire de Zaragoza et le Laboratoire AgroEnvironnement de Aragon, aux Rencontres annuelles du GEEFSM le 22 septembre 2023, montrent l'évolution chronologique suivante :

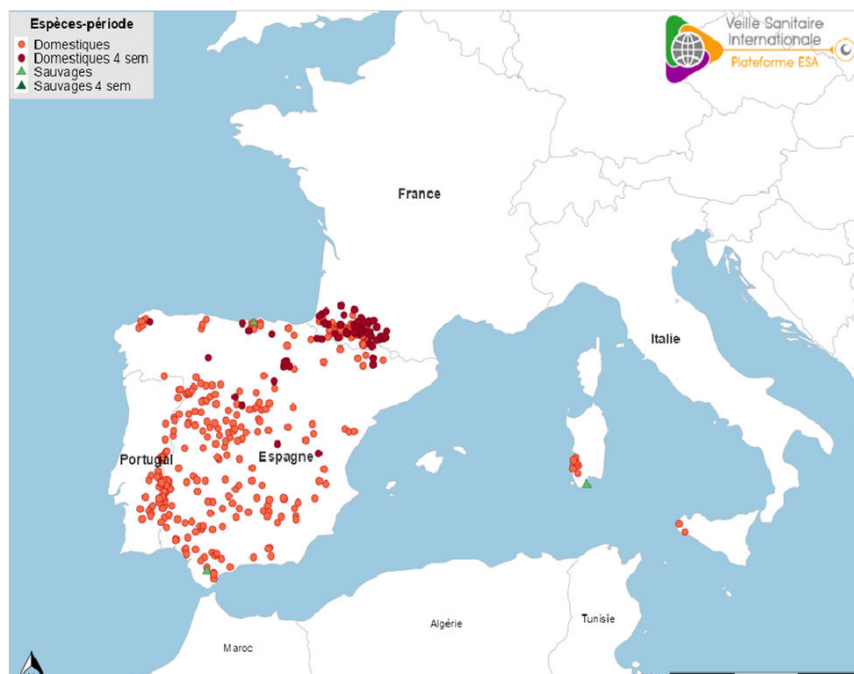


Figure 2. Localisation des foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) détectés depuis le 25/10/2022 (date de détection du premier foyer en Italie) et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source Commission Européenne ADIS le 23/10/2023).

Ce qui montre bien que dans chaque province, les cas bovins ont été détectés avant les cas sur cervidés.

Au Portugal, les 2 premiers foyers ont été identifiés sur bovins, en juillet 2023, à proximité de certains foyers espagnols. Le Portugal a notifié 56 foyers en tout, 54 sur bovins et 2 sur cervidés captifs.

En France, les premiers cas ont été détecté sur bovins, prélevés les 4, 8 et 9 septembre 2023 en Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées. Le laboratoire de l'ANSES a identifié le sérotype 8, comme au Maghreb, en Espagne et en Italie.

Fin octobre 2023, nous en sommes à plus de 2 000 foyers, tous sur bovins, dans les départements 64, 65, 31, 32, 40, 09, 81, 11, 47, 33 et 82.

La situation évolue très vite, la détection de cas dans de nouveaux départements et l'augmentation des cas

dans les départements déjà connus infectés sont fulgurantes.

De plus, un cerf élaphe trouvé mort à Loudenvielle (65) le 25 septembre 2023 par le réseau SAGIR, à proximité d'un élevage de bovins infectés, était infecté par la MHE. Il n'est pas possible de dire, à ce stade, si le virus de la MHE est la cause de mort du cerf ou s'il était simplement porteur. Les analyses complémentaires sont en cours par le réseau SAGIR.

La Suisse avait notifié mi-octobre 2023 deux cas près de Bern et dans le Jura suisse ; les départements français dans un rayon de 150 km avaient donc établi un zonage pour limiter la sortie des espèces sensibles : Alsace, Bourgogne et Franche Comté, Rhône-Alpes. Par la suite, des analyses complémentaires ont infirmé ce cas, l'ensemble des zones associées a pu être levé aussitôt.

Les épidémiologistes suspectent une introduction de la maladie en Italie et en Espagne via le transport de moucheron infectés du Maghreb par les vents du désert, au dessus des eaux.



Journal « AU BOIS » Octobre 2023 N°66 page 6

Aucune mesure, ni d'élimination des animaux infectés ni de désinfection ni rien, n'est imposée. Les soins mis en œuvre par l'éleveur et son vétérinaire permettent la guérison de la quasi-totalité des animaux malades en quelques jours (traitement symptomatique). L'immunité acquise des animaux guéris ne les protège que contre le sérotype qui les a touchés.

Les élevages de cervidés (les vrais élevages, avec du grillage étanche) pourront protéger les animaux des vecteurs par des insecticides ou des répulsifs (à voir avec leur vétérinaire).

Pour les animaux sauvages libres, aucun traitement ni vaccination n'est à prévoir, mais l'ensemble des chasseurs doit poursuivre les comptages et autres indicateurs de population, afin de vérifier si ce sérotype 8 a un impact – ou pas !- sur les populations de cervidés.

Sources :

<https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique>

<https://agriculture.gouv.fr/laboratoires-officiels-et-reconnus-en-sante-animale>

Arrêté ministériel du 23 septembre 2023 fixant des mesures de surveillance, de prévention et de lutte vis à vis de la maladie hémorragique épizootique

Arrêté ministériel du 25 octobre 2023 fixant des mesures de surveillance, de prévention et de lutte vis-à-vis de la maladie hémorragique épizootique

Instruction technique DGAL/SDSBEA/2023-641 du 5 octobre 2023, relative à la surveillance événementielle de la MHE en élevage et dispositions relatives aux mouvements d'animaux sur le territoire continental et en Corse.

<https://plateforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires->

de-veille-sanitaire-internationale-
du-24-10-2023

<https://www.geefsm.eu/fran%C3%A7ais/rencontres-geefsm/diaporamas-2023/> :
présentation de **ENFERMEDAD HEMORRAGICA EPIZOOTICA EN CIERVOS DE LA SIERRA DE ALBARRACIN (TERUEL, ARAGON)***

María Cruz Arnal¹, Juan José Álvarez², Juan Pedro Bueso², María Pilar Álvarez², Daniel Fernández de Lucó

PREMIÈRE ÉMERGENCE DU VIRUS DE LA MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE EN EUROPE

Stéphan Zientara, Emmanuel Bréard, Lydie Postic, Mathilde Turpaud, Grégory Caignard, Damien Vitour, Corinne Sailleau

Le point vétérinaire • N°440 • Avril 2023

Marie-Eve TERRIER
docteur vétérinaire

Webinaire sur la traque affût organisé par le Comité des Forêts le 23/10/2023,

Le Comité des Forêts, syndicat de propriétaires forestiers, a organisé un Webinaire dans lequel la traque-affût a été présentée par **Matthieu COUSTY**, ANCGG (coustymatthieu@yahoo.fr), **Alexandre MERCIER**, ANJC (a.mercier.anjc@gmail.com), **Matthieu BARTHELEMY**, propriétaire forestier (matthieu.barthelemy@cbvsas.eu), et **Ludovic FABRE** (vauxlannes@outlook.com) président de territoire où la traque-affût a été mise en place.

L'organisation a été faite en partenariat avec la Fondation François Sommer (dans leurs locaux), l'ONF, le CNPF, l'École de Belval, Expert Forestier de France et Pro Silva.

La Fondation François Sommer est convaincue que la

traque-affût est un outil, parmi d'autres, permettant de maîtriser le déséquilibre forêt-gibier. La Fondation François Sommer anime un réseau de territoires qui la pratique.

L'excellente organisation permettait de suivre ce Webinaire de très grande qualité, soit par LinkedIn, soit par Youtube, et de poser des questions écrites sans perturber le déroulement.

Alors la traque-affût, c'est quoi ?

La traque-affût est une pratique ancienne (médiévale), mais revisitée, déjà très pratiquée dans le Nord de la France. Elle est complémentaire des autres modes de chasse et participe à l'objectif de l'équilibre forêt & ongulés. Matthieu rappelle que les causes des déséquilibres sont parfois d'origine cynégétique, parfois d'origine forestière, qu'il est important de collaborer collectivement chasseurs et forestiers.

La traque-affût est d'autant plus pertinente que le nombre de chasseurs diminue tous les ans, que le nombre de gibier blessé par « mauvaises balles » est trop important, et que les autres usagers de la nature, en augmentation, doivent être respectés.

Le principe est de positionner les postés, non pas en ligne, mais de façon éclatée, dans le rabat ou en retrait, sur les coulées de fuite des animaux. Les postés sont systématiquement sur des miradors (plancher à 1,50 m de haut minimum, pour diminuer le risque de ricochet), pourront tirer à 40 m maximum et potentiellement sur 360° (distance et angles à discuter poste par poste). Le tir pourra être ajusté sur des animaux à faible allure, bien identifiés.

Cette traque-affût peut être adaptée sur de grandes forêts domaniales ou de plus petits territoires de bosquets, des terrains plats ou en relief, Elle est adaptée aux carabiniers et aux archers.

La venaison peut être mieux valorisée car les balles sont plus en « cœur poumon ».

Il faut commencer par **cartographier le territoire**, avec des outils tels que QGIS ou QFIELD, en répertoriant les coulées, puis les emplacements des miradors. Il est conseillé de placer un mirador tous les 6 à 10 ha. Cette carte permettra l'organisation des groupes de rabat et optimisera la sécurité.

L'installation préalable des miradors :

Les intervenants estiment le coût d'un mirador à 100-150 € pour une durée de 10 ans.

L'emplacement des miradors n'est pas fixe, car doit s'adapter aux coulées, à l'exploitation forestière... Les 40 m autour du mirador peuvent être matérialisés (bombe forestière ou autre).

Le déroulement d'une chasse :

Chaque chef de secteur est une personne de confiance qui connaît très bien le territoire et les emplacements. Les postés seront placés d'abord en périphérie de la parcelle, puis à l'intérieur.

La traque peut être réalisée de multiples façons (par exemple en promenade, en grand rabat ou en tourbillon), adaptable et avec du bon sens, en variant d'une fois sur l'autre. On peut faire une poussée silencieuse, ou avec des chiens de courte quête ou même des chiens courants.

Chaque posté doit transmettre en fin de chasse les

II. a) Qu'est ce que la traque-affût ?

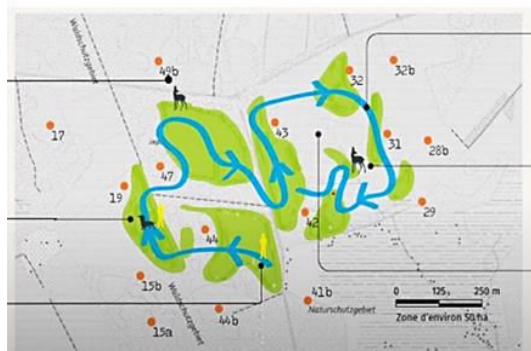
- Placement des miradors au cœur des enceintes forestières,
- Mirador placé proche des coulées,
- Emplacement dans les zones dégagées, éviter les routes forestières que les animaux traversent rapidement,



L'objectif : Faire déplacer les animaux calmement

pour les tirer à moins de 40 m du mirador

II. b) Cartographier le territoire

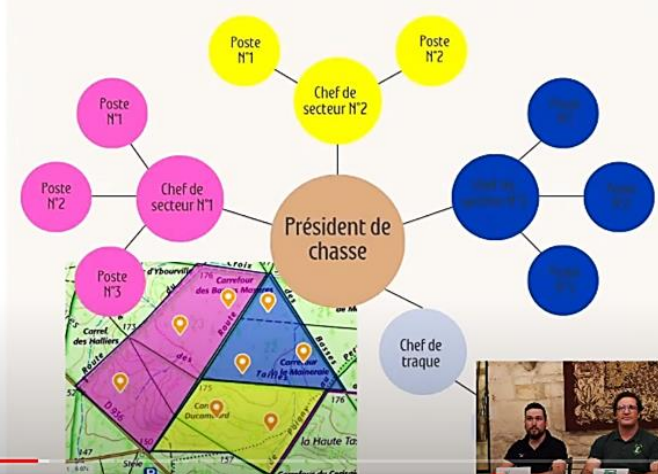


- Repérage des différentes coulées habituelles,
- Positionnement des miradors,
- Organisations des secteurs et des groupes de rabat,
- Optimisation de la sécurité en prenant en compte les distances entre deux miradors axes routiers

II. e)

Déroulement d'une chasse

- 1 président de chasse,
- Plusieurs chefs de secteurs responsables de quelques postes
- Un chef de traque
- Plusieurs équipes de traque.



II. c) Comment se déroule une chasse



"La promenade"



"Grand Rabat"



"Tourbillon"

Les traques sont adaptables, il peut-être intéressant d'innover et de créer un modèle unique.

informations sur les animaux vus, tirés, blessés, tués, afin d'adapter l'emplacement des miradors au cours du temps. Une feuille de poste est proposée à cet effet.

La sécurité est assurée par :

- pour chaque poste, la vérification lors de sa mise en place (visibilité, etc.)

- repérage des endroits fréquentés par le public auparavant

- distance entre 200 mètres minimum entre 2 postes pour des bonnes conditions topographiques,

- tir à 40 m maximum.

- sur le tchat, certains indiquent que chaque tir doit être contrôlé par le chef de secteur : « En cas de tir, mortel ou pas, le posté doit attendre son chef de secteur sur son mirador. Le chef de secteur retrouve l'impact de balle, vérifie les traces laissées par le gibier et la distance de tir ».

Le retour d'expérience des intervenants :

L'un indique que les chasseurs s'adaptent à des miradors à 3 m de haut. Dans la traque-affût, les traqueurs ne tirent pas, sauf au ferme. Seul le chef de traque a une arme à feu, les autres ont un épéu. Ils parlent surtout des cervidés, mais cela fonctionne aussi pour les sangliers. Mettre un filet de camouflage ou de la végétation optimise le mirador. La moyenne est de 2 balles tirées par animal tué.

Les avantages sont :

- besoin d'un nombre de chasseurs limité, mais avec des possibilités larges (à partir de 2 personnes, mais sans problème pour 20-30 personnes)

- bon nombre d'animaux prélevés, avec peu de balles perdues, peu d'animaux blessés,

- grande sécurité pour les chasseurs, y compris pour les traqueurs qui font du bruit (pibole ou autre) ; rassurant pour les autres usagers de la nature.

- compatibilité avec les forêts périurbaines

- amélioration des indicateurs forestiers, notamment dans les parcelles en régénération.

- les animaux gibier sont moins stressés et donc font moins de dégâts.

Les limites de cette technique :

- temps nécessaire pour définir les postes, surtout si on ne connaît pas encore le territoire, pour placer les miradors à des endroits moins accessibles que pour les traques classiques, pour la préparation de l'organisation, des consignes individuelles à chaque posté.

- peu adapté aux petits territoires où le cerf va fuir lors de l'arrivée du posté,

permettre le tir dans la traque et le tir en dehors des 30°, sous conditions bien définies. Les FDC et les DDT peuvent s'inspirer du plan Sécurité à la Chasse 2023, publié le 9 janvier 2023 par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, qui recommande, dans son point 2.6 : « favoriser les pratiques de chasse les plus sûres : tirs postés, traque-affût... Les fédérations de chasseurs assureront la promotion de ces pratiques et les actions de sensibilisation au niveau local ».

Environ 1700 personnes ont écouté ce Webinaire qui a duré environ 1h30, de présentation puis de réponses aux questions posées par les spectateurs. Certains spectateurs montrent par leurs réactions dans le tchat qu'ils sont pro-chasse, d'autres sont forestiers purs et critiquent les pratiques des chasseurs, mais tous ont eu les réponses neutres et objectives à leurs questions par des membres qui parlent de leurs expériences.

IV . Retour d'expérience de différents responsables de chasse



Territoire	Ami des bois de l'Avalonnais (Yonne)	Le Pin-au-Haras (Orne)	Les Vauxlannes (Yonne)	Ecouves (Orne)	Epernay (Marne)
Surface des traques	250 ha par traque	150 ha par traque	200 ha par traque	250 ha par traque	200 ha par traque
Densité miradors	1 mirador pour 9 ha	1 mirador pour 7 ha	1 mirador pour 9 ha	1 mirador pour 10 ha	1 mirador pour 9 ha
Nombre de journées de chasse	6 journées - 25 chasseurs	7 journées - 21 chasseurs	8 demi-journées - 22 chasseurs	10 journées - 25 chasseurs	10 journées - 22 chasseurs
Nombre de prélèvements	16,5 animaux / journée de chasse	10 animaux / journée de chasse	6 animaux / demi-journée de chasse	5,5 animaux / journée de chasse	
Nombre de balles tirées	2,07 balles / animal	2,42 balles / animal	1,9 balles / animal	2,3 balles par animal	



- peu adapté aux territoires fermés,

- peu adapté aux territoires accidentés, comme dans le Sud de la France, si les parcelles sont trop peu accessibles.

- réglementaire : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique doit

Vous pouvez l'écouter en replay

Sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=3RoX19IXUzw>

Sur LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/75198551/admin/feed/posts/>

MET

7^{ème} journée découverte de l'atelier Villette-Viandes à CHIERRY,

C'est au début de l'année 2023, le 9 février que l'AMCGG a organisé la visite des ateliers de découpe de venaison de Villette Viandes, situés à CHIERRY dans le département de l'AISNE. C'est un groupe de 39 participants qui a pu profiter de cette agréable journée, après un voyage en bus d'excursion de PierrAline Voyages basé à Verdun. Félicitations au chauffeur attiré qui nous a conduits sans encombre dans des ruelles parfois étroites ! Grand merci aux personnes fidèles qui s'associent régulièrement à cette visite très intéressante.



Nous avons été accueillis par la famille HIMMESOETE, Bernard le fondateur de l'entreprise et retraité très actif, son fils Ludovic PDG, son petit-fils



Stephen et Tiphaine.

Après un café et des viennoiseries de bienvenue, nous nous sommes répartis en 3 groupes de 13 personnes, ce qui a facilité la visite commentée par Bernard, Ludovic et Tiphaine et après avoir enfilé charlotte, blouse jetable et sur-chaussures,

nous avons visité les ateliers, le quai de déchargement des carcasses, enregistrement et traçabilité, carcasses en peau dans la chambre froide, prélèvement d'une

partie du muscle du jarret pour la recherche de trichine et d'Alaria alata, dépeçage, découpe, conditionnement puis quai de chargement des palettes, tout nous a été montré.

Nous avons aussi vu les carcasses destinées à l'équarrissage car, même si les chevreuils et les lièvres étaient sains, les tirs aux plombs rendent la viande

inutilisable. Nos guides ont répondu de façon très intéressante à nos nombreuses questions.

Le plus surprenant est l'importance du tonnage de carcasses importées, tant en Cerf qu'en Chevreuil mais également en Sanglier, alors que les tableaux de chasse français sont mal valorisés.

Le plus impressionnant est la vitesse de découpe de la viande à désosser par ces bouchers



mâchoire. Sans oublier de scier l'os du bassin (Symphyse pubienne).



professionnels... Nous aurions tous besoin de nous entraîner encore quelques années avant de faire les mêmes chronos !!!

Quelques précisions nous ont encore été apportées sur le cheminement des carcasses, à savoir que le premier maillon étant le chasseur, celui-ci doit procéder à l'identification par un bracelet autour du tendon d'une patte arrière et à l'éviscération de l'animal suspendu par les pattes arrières dans un temps très court (appareil digestif perméable au bout de 3h, plus rapide si la météo est clémente).

Faire attention aussi de ne pas souiller les carcasses et de les conserver propres. L'examen initial suivi d'une ventilation et d'un refroidissement rapides et efficaces, permettent d'obtenir une carcasse saine. Celle-ci doit être ouverte sur toute la longueur, jusqu'à la



La visite se termine par le conditionnement et la préparation des palettes avant l'expédition.

De retour dans la salle de réunion, Tiphaine responsable-qualité et Stephen, en présence de Bernard nous présentent à l'aide d'un diaporama, l'historique de l'entreprise. Celle-ci a commencé par une première boutique de viandes en 1973 à Paris créée par Bernard HIMMESOETE. En 1976 introduction de gibier dans le second atelier ouvert à Monneaux dans l'Aisne. En 1986 création de Villettes-distribution qui prendra en 1991 le nom de Villettes-Viandes à Chierry, 1^{er} site français agréé aux normes européennes. Suite à la crise de la vache folle en 1996, c'est en 2001 que Bernard arrête la boucherie traditionnelle et se concentre uniquement sur le gibier. En 2011 ce sont Marie-Line et Ludovic, les enfants de Bernard, qui prennent les rênes de l'entreprise qui occupe 8000 m² dont 3000 m² de bâtiment. Actuellement ce sont 30 salariés titulaires et 30 saisonniers qui renforcent l'équipe pendant la



période de chasse.

La collecte du gibier français se fait dans le quart Nord-est de la France, et pour la dernière saison 2021/2022 ce sont 3000 cerfs et biches, 7500

chevreuils, 17000 sangliers, soit un total d'environ 920 tonnes pour 27600 animaux. Après traitement, cette venaison est vendue en pièces brutes pour le petit gibier et en plus élaborée sous une centaine de références, à quatre grandes familles de clients, grossistes, industriels transformateurs, restauration hors foyer et distributeurs de surgelés vendus ensuite en « produits frais ayant subi une décongélation », et à l'export dans l'UE.

Ils nous font part de leur inquiétude sur la venaison qui leur est parfois livrée en mauvais état, et plus particulièrement celui provoqué par des balles de viscères abdominales, soit pour la saison de chasse 2021/2022, toutes espèces confondues, près de 74 tonnes de carcasses soit 7,5%, ce qui représente environ 58 tonnes de sangliers (8%), 5 tonnes de chevreuils (4%) et 11 tonnes de cerfs (5,2%). Motifs de saisie : putréfaction superficielle ou profonde, viande suspecte de présenter un danger pour la consommation humaine. Il serait plus judicieux de partager ces animaux entre les partenaires en éliminant les parties souillées. Ils précisent qu'il est interdit de doucher les carcasses après dépeçage en cas de souillures et que dorénavant l'analyse trichine se fait sur un morceau de jarret.

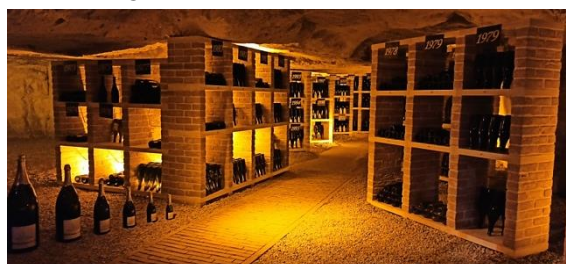
Nous avons ensuite déjeuné dans un restaurant très sympathique « l'Annexe » à Crézancy où un repas complet maison nous a été servi. Merci à Monsieur HIMMESOETE pour le champagne offert à l'apéritif et les boissons du repas.

Notre ami José DHONDT ne pouvant pas nous recevoir à cette période de l'année chargée en travail, nous sommes retournés à Château-Thierry pour la visite des caves médiévales de Champagne PANNIER par Frédéric FELTRIN, un guide passionné et

aussi chasseur qui nous a très bien expliqué les différentes étapes allant de la récolte du raisin, pressage, vinification, assemblages et visite de la cave



... suivie d'une dégustation de la production et passage au magasin.



Le bus nous a ramené aux portes de Verdun vers 20h, pour clôturer cette belle journée bien remplie.

Pour info :

Malheureusement, nous avons appris le décès brutal de notre ami José DHONDT le 30 juillet lors d'un séjour de chasse en Namibie accompagné d'amis proches et de sa famille. L'AMCGG a présenté ses condoléances pour notre ami parti rejoindre Saint Hubert.

Jacqueline et Christian MAHAUT

À la boutique de l'association,

Chez Frédérique BECK-MARTIN chargée de la boutique. ☎ : 07 82 33 72 79

Nouveau,

Bouteille isotherme,
En acier inoxydable,
capacité 500ml,



avec logo AMCGG. Garde aussi bien le froid que le chaud. Idéale pour vos sorties chasse ou nature.

En vente à la boutique **25€**

Gilet Deerhunter

sans manche, matelassé de grande qualité avec le nouveau logo AMCGG brodé.

En vente à la boutique **65 €**

« Comment mieux valoriser sa venaison »

Cet ouvrage de P. ZACHARIE et E. MERTZ est indispensable pour terminer l'acte de chasse.

En vente à la boutique **20 €**



« Le Grand Gibier »

Cet ouvrage de référence vient d'être réédité aux éditions du Gerfaut.

Il compte 44 pages supplémentaires. Les contenus ont largement été revisités : les auteurs ont intégré les résultats des

recherches menées sur la grande faune. L'iconographie a été enrichie. Un livre-outil unique.

En vente à la boutique **42 €**

Toujours disponible,

Les têtes bizarres du Cerf

Alain François signe ce deuxième livre original et novateur sur les têtes bizarres du cerf. 750 clichés de

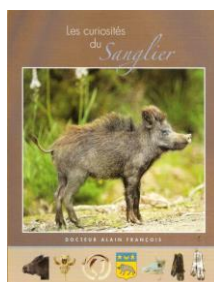
trophées et animaux vivants expliqués. Vous trouverez la réponse à certaines de vos questions :

En vente à la boutique **45€**

Les curiosités du Sanglier

Alain François signe son troisième ouvrage de 150 pages avec plus de 650 photos sélectionnées pour leur originalité et leur apport technique, elles sont complétées par des textes et commentaires de l'auteur.

En vente à la boutique **50€**

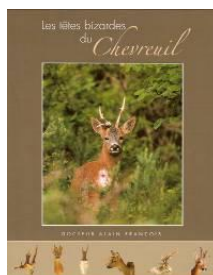


Réédition,

Les têtes bizarres du Chevreuil.

Alain François signe un livre original et novateur sur les têtes bizarres du brocard. 500 clichés de trophées et animaux vivants expliqués de grandes familles et 25 sous-familles de ces têtes atypiques. Un livre-outil unique. **Couverture souple**

En vente à la boutique **50 €**



DVD, Dépeçage, éviscération, examen initial et découpe du grand gibier.

En vente à la boutique **20 €**



Tablier de découpe,



En coton plastifié lavable, blanc ou vert, logo ANCGG. Très utile, une idée cadeau ! En vente à la boutique **8 €**

Couteau Mora

Étui vert ou orange, logo ANCGG
Prix : 20 €



Echarpe fluo orange

Légende
Prix : 17 €



Nouveautés

Nos partenaires,

Le Groupe GENERALI



« Votre assureur « CHASSE »

40 /42 Boulevard Poincaré

BP 60049

55001 BAR LE DUC CEDEX

☎ 03.29.79.95.31

✉ margot.minet@grassavoye.com

📍 Votre magasin à Damvillers



Chasse & Nature

« LA GRANGE »

Arlette et Franco MAFFETTONE

Vous y trouverez tout pour vous équiper en vêtements Deerhunter, Pro-Hunt, Stagunt, Somlys, Beretta... en chaussures et bottes Crispi, Chiruca, Le Chameau, Gatine et Mephisto. Mais aussi pour vos chiens en gilets et accessoires.

☎ 03 29 85 60 18 ☎ 06 83 82 39 64

✉ a.et.f.maffettone@orange.fr

Crédit photos AMCGG, ANCGG, A. FRANCOIS, D. CAHAGNE, F. JANDIN, O. FOUERE, S.BECK

Notre journal est un document interne de l'AMCGG destiné uniquement à ses adhérents. Aucun article ne peut-être utilisé ou reproduit sans notre accord circonstancié.

Siège social & rédaction :

3, rue Charles Péguy

55100 BELLERAY

☎ :03 29 84 47 36 ☎ 06 81 27 33 31

E-mail : amcgg@orange.fr

Site: <http://www.ancgg.org/ad55>

N° SIRET : 831 011 978 00010

Adhésion AMCGG : 20 €

Abonnement à Grande Faune

Chasse Gestion : 35 €